

# DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF

## MENTION : RUGBY À XV

### EN 1 AN

MAJ le 03/05/2024

29

Août

2024





#### Le métier

Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Ce diplôme confère à son titulaire les compétences en rugby à XV pour la **conception de programmes d'entraînement**, la coordination de la **mise en oeuvre d'un projet de structure (club, comité, ligue)**, la conduite d'une démarche de perfectionnement, la conduite d'actions de formation de cadres.

Il peut être également amené à exercer auprès de **tous publics compétiteurs**. Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur d'équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1, 2 et 3

#### Dates clés

-  Inscription : 20 Juin 2024
-  Sélection : 10 Juillet 2024
-  Début de formation : 26 Août 2024
-  Fin de formation : 10 Juillet 2025

#### DEJEPS RUGBY

- ➔ UC 1 : Concevoir un projet d'action
- ➔ UC 2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- ➔ UC 3 : La conduite d'une démarche de perfectionnement
- ➔ UC 4 : Encadrer le Rugby à XV en toute sécurité

#### Conditions d'accès

- ✓ Avoir 18 ans minimum
- ✓ Attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
- ✓ Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou séniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive
- ✓ Passage d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum à partir de la transmission d'un dossier comprenant un descriptif et une analyse des expériences d'encadrement conduites par le candidat
- ✓ Être titulaire du PSC1

# DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF

## MENTION : RUGBY À XV

### EN 1 AN

26

Août

2024

#### Conditions Financières



- ➔ Heures en OF facturées à 11,00€/heure
- ➔ Facturation en fonction du positionnement établi par le formateur
- ➔ Pas de frais d'inscription

#### Financements



- ➔ Contrat d'apprentissage
- ➔ Formation professionnelle continue
- ➔ Financement personnel
- ➔ Autres : nous contacter

➤ **Référent formation Rugby à XV : Christophe RODIER**



c.rodier@adps-formation.com

## Contact



contact@adps-formation.com



04.51.11.00.26



ADPS Formation

